

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 19 juin 2024

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, M. ICHARD Vincent portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe (arrivée à 19h04), M. SORE Serge portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Amaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	8	Représentant nombre de voix	48
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	48
Total présents et pouvoirs	20	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

URBANISME DURABLE - PAYSAGE

Elaboration de la phase 2 du plan de paysage

La Charte 2014-2026 porte un objectif opérationnel autour de la reconnaissance de la valeur des paysages. Les actions de connaissance, de valorisation, de préservation ou de reconstruction des paysages ont pour objectif de sauvegarder l'identité culturelle du territoire et de maintenir un cadre de vie de qualité, de favoriser l'expérimentation et l'innovation en matière paysagère et d'agir contre la banalisation des paysages.

Pour assurer et atteindre ces objectifs, le Parc naturel régional a engagé une démarche d'élaboration d'un plan paysage en 2022 sous la délibération n°86 du 17 mai 2021. Le plan de paysage est une démarche volontaire qui invite les acteurs de son territoire à porter un nouveau regard sur son territoire, ses ressources et ses fonctionnalités. Il s'agit de remettre l'originalité et la richesse du territoire au cœur du processus d'aménagement. L'objectif du plan de paysage est de mobiliser les ressources naturelles disponibles ainsi que les acteurs

économiques et sociaux du territoire afin de construire un projet de territoire basé sur des objectifs de qualité paysagère et de qualité du cadre de vie.

Lauréat de l'Appel à Projet Plan de Paysage 2022, le Parc a réalisé la première étape du Plan de Paysage en 2023. Cette étape de diagnostic a permis de faire émerger les perceptions paysagères des habitants et des acteurs du territoire, ainsi que les grandes dynamiques d'évolution des paysages.

Afin de poursuivre la démarche du plan de paysage, un travail sur les objectifs de qualité paysagère et les actions est nécessaire pour faire émerger une feuille de route commune et partagée pour orienter l'évolution des paysages du Parc au regard des transitions énergétiques et écologiques.

Plan de financement prévisionnel 2024-2025 : total 60 000 €

ADEME :	30 000,00 €
Région Nouvelle Aquitaine (fond Laboratoire Vivant) :	20 000,00 €
Parc naturel régional :	10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce plan de financement
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 9/7/2024